

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2026

Les onze septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludvine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, HILLOU Hervé, LAMASOU Bernard, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

11-09-2026-07

Avait donné pouvoir : Mme LOQUET Patricia pouvoir à M CLAVÉ Jacques

Date de convocation le 07/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 02
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : CONVENTION REGISSANT LES MODALITES DE L'ASSISTANCE APPORTEE AUX COMMUNES PAR LE SERVICE URBANISME DURABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ EN MATIERE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes LACQ-ORTHEZ a transmis un projet de convention régissant les modalités d'intervention de ses services en matière d'application du droit des sols.

Il dépose sur le bureau le projet de convention établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté de Communes LACQ-ORTHEZ la convention régissant les modalités d'intervention de ses services en matière d'application du droit des sols.

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe,



Marina TEIXEIRA

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 064-216403964-20260925-11_09_2026_07-DE

M SALEFRANQUE Pascal
Secrétaire de séance

